



UN CONSEIL MÉTROPOLITAIN AXÉ SUR LE VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022, L'ATTRACTIVITÉ, LES MOBILITÉS DURABLES ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce mardi 26 juillet 2022, 113 affaires sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil métropolitain axé autour de 5 principaux thèmes : le vote du budget supplémentaire 2022, l'attractivité, les mobilités durables et la transition écologique.



Notre ville et notre Métropole sont plus que jamais mobilisées aux côtés du peuple ukrainien dans un conflit qui s'installe dans la durée et qui se révèle d'une violence inouïe. Nous accueillons les populations et avons mis en action depuis plusieurs semaines, la solidarité matérielle avec le soutien de la Croix-Rouge.

À côté de cela, nous poursuivons nos actions pour faire rayonner le territoire métropolitain. Signature du plan d'actions 2022-2026 de MEDVALLÉE, vote de la feuille de route de l'Agence interterritoriale de développement économique, aide à 53 athlètes de haut niveau, financement de 50 projets culturels à hauteur de 700 000€ dans le cadre de la candidature de Montpellier comme Capitale européenne de la Culture, engagement de la Métropole dans la démarche « Territoire Zéro Chômeur » ... Autant d'actions qui témoignent de la vitalité et de l'attractivité de notre territoire, autant d'actions pour créer de l'emploi dans notre bassin de vie.

Fidèles à nos engagements de campagne, le vote du budget supplémentaire 2022, le bilan de la concertation menée sur les 5 lignes de Bustram, la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition écologique seront également évoqués lors de ce dernier Conseil métropolitain avant la trêve estivale.



Michaël DELAFOSSE,
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

→ **GUERRE EN UKRAINE :**

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LVIV, L'OBLAST DE LVIV, LA VILLE DE MONTPELLIER ET MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Depuis le début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole affichent leur soutien total à l'Ukraine en se mobilisant pour financer des opérations humanitaires et soutenir le gouvernement ukrainien.

Un dispositif d'accueil de premier niveau a ainsi été organisé, en partenariat avec l'État, la Croix-Rouge et le tissu associatif de la ville. Une aide d'urgence de 100 000€ a été votée à la Ville et à la Métropole pour soutenir le gouvernement ukrainien et financer des opérations humanitaires. De nombreux dons de produits de premières nécessités ont été collectés à la Maison des Relations Internationales permettant l'envoi d'un convoi, composé d'agents, qui a fait route vers la frontière polonaise...

Face à la permanence de l'urgence de la situation et après la Ville de Montpellier (lors du Conseil municipal du 28 juin dernier), la Métropole s'engage aujourd'hui encore et souhaite apporter son soutien à une collectivité ukrainienne, la Ville de Lviv et l'Oblast de Lviv (équivalent à la Métropole).

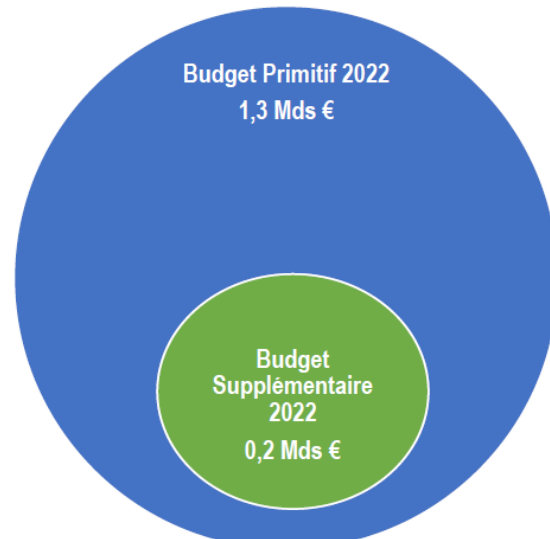
En conséquence, Montpellier Méditerranée Métropole va apporter son soutien à cette ville et à son territoire en organisant plusieurs actions marquantes :

- Le lancement d'une grande collecte de fonds auprès des agents de la Ville de Montpellier, de la Métropole et du CCAS, une opération citoyenne qui sera l'occasion de faire preuve de fraternité et d'exprimer notre engagement humanitaire en faveur de cette cause importante.
- Un inventaire est en cours auprès des services afin de lister tout le matériel réformé qui pourrait être utile à la Ville et à l'Oblast de Lviv, au regard des difficultés actuelles d'approvisionnement : matériel pédagogique et infantile, matériels informatiques culturels et sportifs...
- Enfin 20 enfants de Lviv et leurs accompagnants vont être accueillis en août dans un centre de vacances situé à la Grande Motte.

I. MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE VOTE SON BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Affaires 8 à 11

Le budget principal total 2022 s'élève à un total de crédits de 1,5 Md€ répartis comme suit : 1 347M€ de crédits ouverts au titre du budget primitif 2022 et 208M€ de crédits ouverts au titre du budget supplémentaire 2022.



Ce budget supplémentaire permet d'intégrer :

- Les résultats de l'exercice 2021,
- Les crédits reportés de 2021,
- Les ajustements de crédits sur 2022.

Il est aussi l'occasion de proposer la création d'une AP de 10M€ qui sanctuarise les 2M€ annuels de fonds d'équipement aux communes pour les années 2022 à 2026.

La prise en compte des résultats et des reports de crédits 2021 ainsi que l'équilibre propre aux mesures nouvelles permet de renforcer les équilibres financiers et d'augmenter le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 36,2M€ supplémentaires.

En termes d'épargne, le niveau s'améliore sensiblement en raison d'une progression plus importante des recettes que des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Supplémentaire.

De même, la capacité de désendettement diminue en raison de la hausse prévisionnelle de l'épargne en 2022.

II. MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE QUI FAIT RAYONNER SON TERRITOIRE

Territoire qui regorge de potentiels académiques, scientifiques, artistiques et sportifs, Montpellier Méditerranée Métropole est également un territoire d'innovation avec des projets phares tels que MEDVALLÉE ou encore la Candidature de Montpellier en lien avec Sète comme Capitale européenne de la Culture. Cette candidature soutenue par la Région Occitanie et quatre autres intercommunalités du bassin de vie a permis, pour l'année 2022, de sélectionner 50 projets récompensés à hauteur de 700 000€

Territoire attractif, la Métropole labellisée « *Terre de jeux* » et « *Centre de Préparation aux Jeux* » a également lancé une aide spécifique à 52 athlètes de haut niveau du territoire pour les accompagner dans leur parcours professionnel.

Ce sont tous ces piliers porteurs de l'identité de Montpellier Méditerranée Métropole que le Conseil métropolitain a décidé de soutenir pour développer encore davantage le rayonnement de notre territoire à l'international tant en termes économiques, que culturels.

1. STRATÉGIE MEDVALLÉE, ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS 2022-2026

Affaire 13

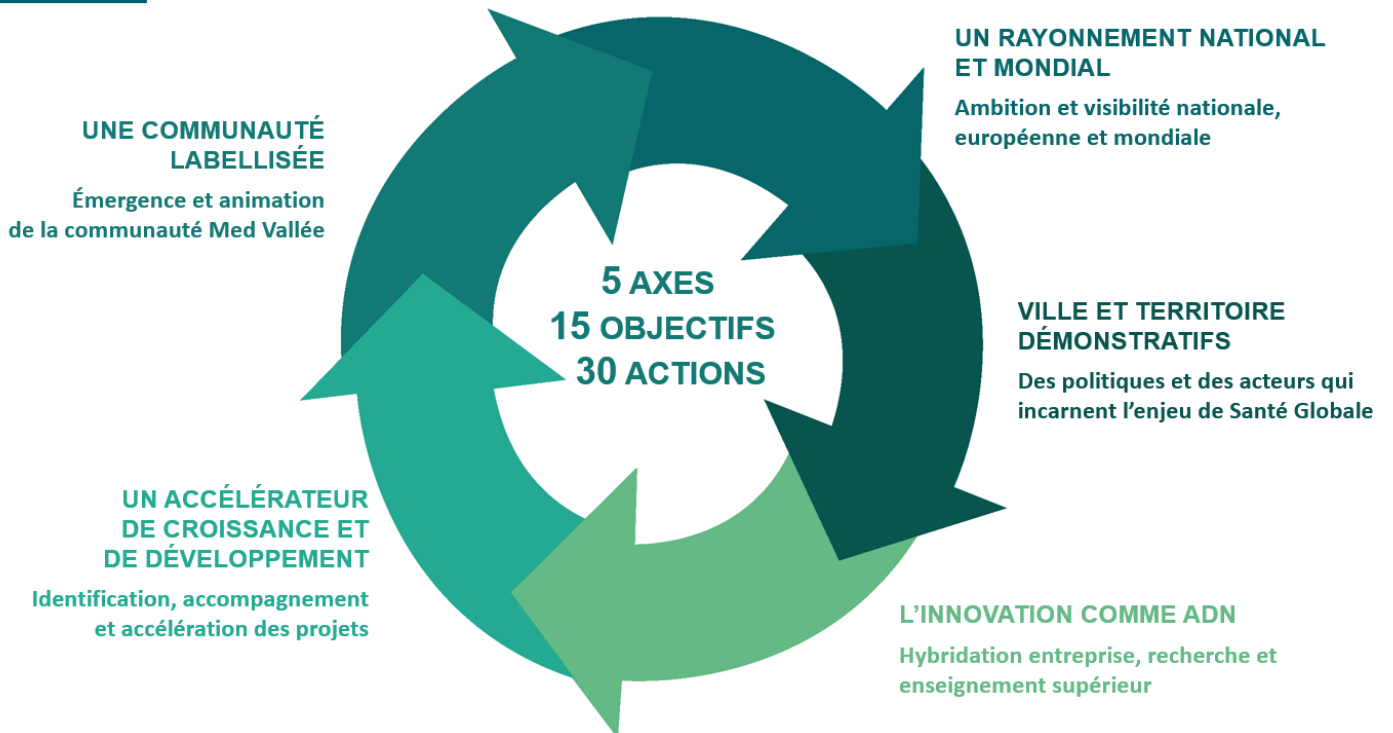
Montpellier Méditerranée Métropole a engagé dès 2021 l'initiative MEDVALLÉE, pour porter un pôle d'excellenceS mondial dans les domaines de la Santé, de l'Alimentation et de l'Environnement.

Ainsi, MEDVALLÉE s'appuie sur l'excellence de la recherche dans ces filières pour favoriser la création et l'accélération de richesses et d'emplois sur le territoire de la Métropole et, en accord avec les intercommunalités voisines, sur le bassin de vie montpelliérain.

Outre le renforcement de chaque filière, MEDVALLÉE privilégie une approche intégrée de « *Santé globale* », (*One Health de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)*), pluridisciplinaire et décloisonnée au croisement de ces disciplines, prenant en compte la santé humaine mais aussi l'état des systèmes naturels dont elle dépend.

En favorisant le lien entre la recherche et les écosystèmes d'envergure nationale et internationale présents à Montpellier, MEDVALLÉE contribue directement au nécessaire objectif de souveraineté sanitaire mais aussi alimentaire et économique de la France, au service de la Santé globale des citoyens.

La stratégie MEDVALLÉE issue des travaux de la Fabrik



Les Assises MEDVALLÉE qui se sont tenues le 27 juin dernier et qui ont réuni 800 personnes, ont permis de présenter aux acteurs économiques, de la recherche et du monde académique, les 7 objectifs de la démarche, la gouvernance agile et innovante du projet, la stratégie en 5 axes et le plan d'actions 2022-2026.

Lors de ces Assises, 10 ambassadeurs ont enfin été nommés par la Métropole, tous représentants emblématiques des trois filières d'excellence de MEDVALLÉE.

Montpellier est un terreau d'innovation, un terreau fertile pour la recherche comme en témoigne le classement 2022 de Shanghai qui positionne Montpellier dans les 5 premières universités françaises et conforte notamment la position de l'UM au 3^e rang mondial sur la filière de la Biodiversité.

L'Université Paul Valéry est quant à elle classée au 27^e rang.

Ce classement conforte également les filières d'excellence de MEDVALLÉE : biotechnologies, sciences agricoles et sciences de l'alimentation.

2. LE CONSEIL DE MÉTROPOLE VOTE LA FEUILLE DE ROUTE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Affaire 111

Le 23 novembre 2021, le Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole a entériné le processus de création de l'Agence Interterritoriale de Développement pour répondre aux grands enjeux du mandat que sont l'emploi et la transition sociétale. Cette agence viendra compléter les nombreuses politiques publiques déjà engagées en matière de transports, mobilités, d'aménagement du territoire, de logement et de santé globale à l'échelle du bassin de vie.

- **Gouvernance de l'agence de développement économique**

L'Agence de Développement économique se caractérise par une double alliance : entre les collectivités d'une part, et avec les entrepreneurs et les acteurs économiques du territoire d'autre part. **Une gouvernance qui sera donc mixte puisque l'Agence sera pilotée conjointement par les entrepreneurs, les acteurs économiques du territoire et par les représentants élus des institutions partenaires.**

- **Des missions qui s'articulent autour de 4 axes stratégiques**

Les missions de l'Agence interterritoriale de Développement économique consistent à mettre en place toutes les actions au service des entreprises et des projets économiques pour favoriser la transition et la croissance durable du grand bassin de vie.

Pour cela, 4 axes stratégiques d'actions ont été identifiés :

1. **Coopérer et atteindre une masse économique déterminante pour positionner le bassin de vie de Montpellier en renforçant l'intelligence collective et les synergies**

En effet, Montpellier Méditerranée Métropole se situe au 11^e rang des métropoles françaises de par son poids démographique. Autour d'elle, plusieurs EPCI disposent d'une importante dynamique démographique et économique.

En se fédérant avec les EPCI les plus proches, le grand territoire pourrait en effet atteindre une nouvelle masse critique de près d'un million d'habitants, 35 000 entreprises et 350 000 emplois. En favorisant les synergies et les complémentarités entre territoires aujourd'hui non exploitées, l'Agence permettra au territoire de s'inscrire parmi les grandes aires économiques françaises et européennes.

Ainsi, un Conseil de l'économie et des transitions qui aura pour rôle de conseiller et de proposer de grandes orientations et actions économiques et stratégiques et un Comité de coordination des stratégies d'accueil immobilières et foncières des entreprises seront créés.

2. Favoriser l'essor et l'ancrage des entreprises en misant sur la performance globale et sociétale, facteur déterminant pour toutes les entreprises en développement

Avec 90% des entreprises qui comptent moins de 10 salariés, notre bassin de vie rencontre des difficultés majeures pour faire croître durablement ses entreprises, avec en sous-jacent des enjeux déterminants d'emplois.

L'objectif de l'Agence interterritoriale de développement économique sera de faire du bassin de vie, la terre des entrepreneurs, un territoire où l'avenir se crée en inspirant l'esprit d'entreprendre pour tous, en favorisant les échanges entre programmes d'incubation d'entreprises et en établissant des dispositifs d'accélération avec les partenaires.

3. Activer et accompagner la transition sociétale pour favoriser le développement d'entreprises vertueuses et pérennes

L'engagement sociétal procure un gain de performance en moyenne de l'ordre de 13% par rapport aux entreprises qui ne l'introduisent pas, en particulier quand elle relève de l'initiative volontaire et non de mesures contraignantes. Par ailleurs, 86% des salariés sont prêts à agir contre le changement climatique dans le cadre de leur travail.

Aussi, l'ambition de l'Agence de Développement économique sera d'abaisser le seuil de la transition sociétale en proposant une offre complète et ambitieuse d'accompagnement et de services pour faciliter et optimiser la transformation des entreprises de son territoire. Et ce, afin que le bassin de vie puisse se positionner comme pionnier de l'économie de demain, écologique et solidaire, en favorisant le développement et la croissance d'entreprises.

4. Internationaliser le territoire et offrir une attractivité économique renouvelée et singulière favorisant une identité forte où le futur durable s'entrepren d'ici

61% des revenus des entreprises en croissance tricolores ont été générés à l'étranger. Par ailleurs, le déficit commercial Hérault est élevé avec - 2,3Md€, soit le déficit commercial le plus important de l'Occitanie.

L'internationalisation des entreprises sera donc un sujet de premier plan pour l'Agence de développement économique qui sera chargée de proposer des programmes en partenariat avec des acteurs locaux et nationaux déjà impliqués tels que Ad'Occ, Business France, CCI, CCEF...

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Dernier trimestre 2022 : Création de l'agence
- Premier semestre 2023 : Mise en service de l'agence interterritoriale de développement économique

3. SPORT DE HAUT NIVEAU : 53 ATHLÈTES REJOIGNENT LA « TEAM MONTPELLIER HAUT NIVEAU »

Affaire 14

Les athlètes qui évoluent sur notre territoire contribuent à promouvoir la Métropole de Montpellier dans les compétitions nationales et internationales. Ils font également la fierté des jeunes pratiquants de la Ville et de la Métropole et participent à l'effervescence sportive de leurs équipements et de leurs clubs sportifs. Cette dynamique sportive d'excellence a de toute évidence permis à la Métropole d'obtenir le label « Terre de Jeux » et « Centre de Préparation aux Jeux Olympiques et paralympiques 2024 ». Cette année, Montpellier signe même un doublé historique : champions de France de rugby et de volley 2022 : une chance pour le rayonnement du territoire métropolitain.

Afin d'encourager la formation et l'accession au haut niveau de ces championnes et champions d'aujourd'hui et de demain, la Métropole a lancé en décembre 2021 deux dispositifs d'aide individuelle financière, destinés aux athlètes de haut niveau issus des clubs sportifs métropolitains. Le premier dispositif s'appelle « Développement de la performance sportive » et le second « Ambassadrice & ambassadeur du sport ».

Ils visent à les accompagner dans l'atteinte de leurs objectifs sportifs, qui nécessite des engagements financiers conséquents : achat de matériel, déplacements en compétition, stages de haut niveau, coaching, diététique... Ils avaient alors jusqu'au 1^{er} mars 2022 pour déposer leur candidature.

Le jury composé d'experts du sport de haut niveau s'est réuni le 1^{er} juin 2022 sous la présidence de Christian ASSAF, Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué aux politiques sportives, pour désigner les lauréats des deux dispositifs d'aide. L'ensemble des candidatures recevables ont été présentées au jury, soit 105 candidatures pour le dispositif « Développement de la performance sportive » et 12 candidatures pour le dispositif « Ambassadrice & ambassadeur du sport ».

AINSI, 53 ATHLÈTES AIDÉS INTÈGRENT LA TEAM MONTPELLIER HAUT NIVEAU

- 48 athlètes recevront l'aide (allant de 1 000 à 1 500 euros) relative au dispositif Performance sportive 2022, pour un total de 68 500€.
- 5 athlètes ont été retenus en qualité d'ambassadrice & ambassadeur du sport métropolitain sur la période 2022-2024 pour un montant total de 20 000€ / an (4 000€/ athlète), soit 40 000€ sur deux ans.

Une cérémonie de présentation des athlètes de la « team Montpellier Haut Niveau » sera organisée au CREPS au mois de septembre 2022.

Avec un territoire métropolitain fort de plus de 290 athlètes inscrits sur listes ministérielles d'athlètes de haut niveau, une deuxième campagne de subventionnement 2022 sera lancée au mois de septembre pour le dispositif « Performance sportive » (le dispositif « Ambassadrice et Ambassadeur du sport métropolitain » étant clôt jusqu'en 2024).



3. UN FONDS D'AIDE À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION THÉÂTRALE

Affaire 28

Afin de soutenir la vitalité artistique sur son territoire en permettant une plus large diffusion de spectacles créés et joués par des compagnies locales, Montpellier Méditerranée Métropole attribue une aide à 25 compagnies du territoire pour un montant total de 63 793€

Les projets financés devaient répondre aux critères suivants :

- Intégration dans la programmation a minima d'un lieu de diffusion de la Métropole,
- Rédaction d'un contrat de cession ou de coréalisation avec minimum garanti pour la compagnie,
- Nécessité d'avoir une reconnaissance professionnelle via la licence d'entrepreneur du spectacle,
- Obligation pour la compagnie bénéficiaire d'être installée sur le territoire de la Métropole,
- Forte incitation à la diffusion d'une série pour le spectacle ou le projet aidé,
- Irrigation la plus large possible du nombre de communes de la Métropole,
- Mise en œuvre d'un parcours d'aide à la création entre les différentes structures d'accueil de la compagnie pour une ou plusieurs étapes de travail, tout au long du processus de création.

4. TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE, SOUTIEN DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE AU TERRITOIRE ÉMERGENT MONTPELLIER/GRABELS

Affaire 65

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée permet aux territoires de mettre en place un modèle économique innovant, visant à résorber le chômage de longue durée en créant des emplois utiles non concurrents de l'existant, financés en partie par un fonds d'expérimentation national créé par la loi. Ce projet s'appuie sur le droit à l'expérimentation des collectivités et leurs groupements prévus par l'article 72 de la Constitution et repose sur trois hypothèses :

- « Personne n'est inemployable » : tous les chômeurs de longue durée ont des compétences inutilisées qui peuvent être mobilisées ;

- La privation d'emploi coûte cher à la collectivité : les coûts des prestations liées à la privation d'emploi pourraient être utilisés pour créer des emplois ;
- De nombreux besoins sociaux, économiques et environnementaux sont peu ou pas couverts, car pas assez rentables pour le marché privé ou parce mal repérés à l'échelle de certains territoires.

Après une première expérimentation lancée sur 10 territoires par la loi du 29 février 2016, une nouvelle loi du 14 décembre 2020 étend l'expérimentation qui bénéficiera à 50 nouveaux territoires au moins.

Ce projet nécessite une forte adhésion et co-construction des acteurs du territoire réunis en « *Comité Local pour l'Emploi* » pour préciser le territoire d'expérimentation, identifier les activités utiles qui pourraient faire l'objet de créations d'emploi supplémentaires, les personnes durablement privées d'emploi, définir les objectifs de l'expérimentation et la suivre. Les activités et les emplois nouvellement créés (activités utiles) seront portés et organisés par une (ou des) « *Entreprise(s) à But d'Emploi* » (EBE), qui sont des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire.

Les communes de Montpellier et Grabels se sont engagées à mener une expérimentation TZCLD et proposent de mettre en place cette dernière sur un territoire à cheval entre les quartiers Hauts de Massane à Montpellier et La Valsière à Grabels.

Montpellier Méditerranée Métropole, qui dispose de la compétence « Politique de la Ville » d'une part et « Interventions Économiques » d'autre part s'implique dans ce projet en apportant son soutien en ingénierie aux communes de Grabels et Montpellier, en vue de la préparation d'une candidature à l'habilitation dans le cadre de la loi d'expérimentation suscitée, au premier semestre 2024.

5. 14 MILLIONS D'EUOS (HT) POUR DÉVELOPPER ET VALORISER LE SITE ARCHÉOLOGIQUE LATTARA - MUSÉE HENRI PRADES À HORIZON 2025-2026

Affaire 30

Lieu majeur de la politique culturelle métropolitaine, le site archéologique Lattara – musée Henri Prades est inscrit au cœur d'un territoire métropolitain dynamique et riche de nombreux points d'intérêts culturels et patrimoniaux. Outre sa collection permanente, il développe un programme d'actions comprenant des expositions temporaires, des animations pour tous publics et des ateliers pédagogiques diversifiés. Le Musée, dont les collections permanentes sont constituées en grande partie par le mobilier archéologique extrait des fouilles du site de l'antique Lattara, s'enrichit de manière régulière des objets découverts sur le site et ses alentours lors des campagnes de fouilles (préventives et programmées).

Depuis février 2019, plusieurs comités de pilotage et comités scientifiques encadrés par le Pôle Culture et Patrimoine de Montpellier Méditerranée Métropole ainsi que par les équipes du site archéologique Lattara – musée Henri Prades se sont tenus pour définir les axes stratégiques du programme de travaux et d'aménagements

nécessaires à la valorisation du site archéologique Lattara – musée Henri Prades, qui participera au développement touristique et culturel du territoire.

Une opération en trois séquences, parfaitement orchestrée

Cette ambitieuse « opération Lattara » est composée de plusieurs séquences. Elle fera toutefois l'objet d'un projet unique, global et cohérent, alliant la recherche, l'étude, la présentation et la médiation de la discipline archéologique.

1/ L'aménagement d'un parcours d'interprétation archéologique sur le site antique

L'objectif est d'ouvrir le site archéologique au public de façon progressive, selon un phasage en 3 temps.

- Montant des travaux 8 200 000€ TTC.

2/ La construction d'un Centre de Conservation et d'Études pour les objets Archéologiques découverts sur le territoire métropolitain

Combiné à un musée archéologique, à l'ouverture du site archéologique de Lattara au grand public, l'ensemble constituera une nouvelle expérience de loisirs culturels sur le territoire. Celle-ci s'appuiera sur un écosystème archéologique unique en France, voire en Europe, tout en profitant pleinement du cadre naturel qui l'entoure. Ce nouveau lieu permettra aussi de favoriser la recherche et la formation des étudiants, en mettant en avant l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie, de la fouille à la mise en valeur au sein du musée.

- Montant des travaux : 8 600 000 € TTC.

3/ Des dispositifs et contenus de médiation du site global Lattara

Il s'agira donc de mettre en place à destination des publics une véritable expérience globale autour de l'ancienne cité de Lattara, à travers les propositions permanentes (parcours de visite du site archéologique, exposition permanente du musée, portail archéologique) et temporaires (programmation et activités culturelles complémentaires), qui inscrira les recherches scientifiques dans l'histoire et le présent, plaçant la médiation, la diffusion et la présentation des connaissances au cœur de la visite du complexe archéologique.

- Montant du projet : 1 100 000 € HT

Le vote de ce Conseil de Métropole du 26 juillet 2022, permet d'acter un projet encadré, soutenu et attendu de 14 millions d'euros (HT), et d'engager dès à présent la désignation du maître d'œuvre de l'opération.



PROCHAINES EXPOSITIONS DU SITE ARCHÉOLOGIQUES LATTARA – MUSÉE HENRI PRADES EN PRATENARIAT AVEC LA MAISON DES CONSULS DES MATELLES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP

Affaire 31 rapportée par Éric Penso, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole délégué à la Culture et au Patrimoine historique

- Du 7 octobre 2022 au 6 mars 2023 : « Statues-menhirs. Miroirs de pierre du Néolithique ».
- Du 19 novembre 2022 au 3 avril 2023 : Exposition de l'artiste contemporaine Aïcha SNOUSSI.
- La maison des Consuls des Matelles propose, quant à elle, dans le cadre intimiste de ce musée d'arts et d'archéologie, depuis le 6 avril et jusqu'au 27 novembre 2022, l'exposition « Carnet d'inspirations ».

III. MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, UN TERRITOIRE ENGAGÉ EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES

Montpellier Méditerranée Métropole se positionne comme un territoire pionnier dans la lutte contre le changement climatique. Acteur de la transition écologique et solidaire, la Métropole veut également prouver qu'il est possible de concilier protection de l'environnement et défense du pouvoir d'achat.

Pour réussir cette transition solidaire, il est nécessaire de « décarboner » les modes de transport en ville, réduire la place de la voiture au profit des solutions de mobilité dite durable et développer tous les leviers d'action du report modal.

C'est pourquoi, elle s'est engagée dans une démarche très volontariste pour créer d'ici à 2025, un véritable « choc des mobilités » (annonce faite en Conseil métropolitain du 1^{er} février 2021) dont la gratuité des transports en commun est le marqueur.

1. BILAN DE LA CONCERTATION MENÉE SUR LES BUSTRAM

Affaire 18

Face au constat indéniable du réchauffement climatique et de ses conséquences désastreuses pour les territoires et les populations, la transition écologique est devenue une priorité, même un devoir, pour l'État Français.

Lors du Conseil de Métropole du 1^{er} février 2021, Montpellier Méditerranée Métropole a ainsi délibéré sur une Stratégie des Mobilités à horizon 2025 afin de contribuer activement à la transition écologique, indispensable. Dans les mesures socles de cette stratégie, est inscrite la réalisation de 5 lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) appelées bustram.

TRAMWAY

- T1 Gare Montpellier Sud de France - MONTPELLIER Odysseum - MONTPELLIER Mosson
- T2 SAINT-JEAN DE VÉDAS - JACOU Centre
- T3 JUVIGNAC - LATTES Centre/PÉROLS Étang de l'Or
- T4 MONTPELLIER Garcia Lorca - MONTPELLIER Garcia Lorca
- T5 CLAPIERS - LAVERUNE

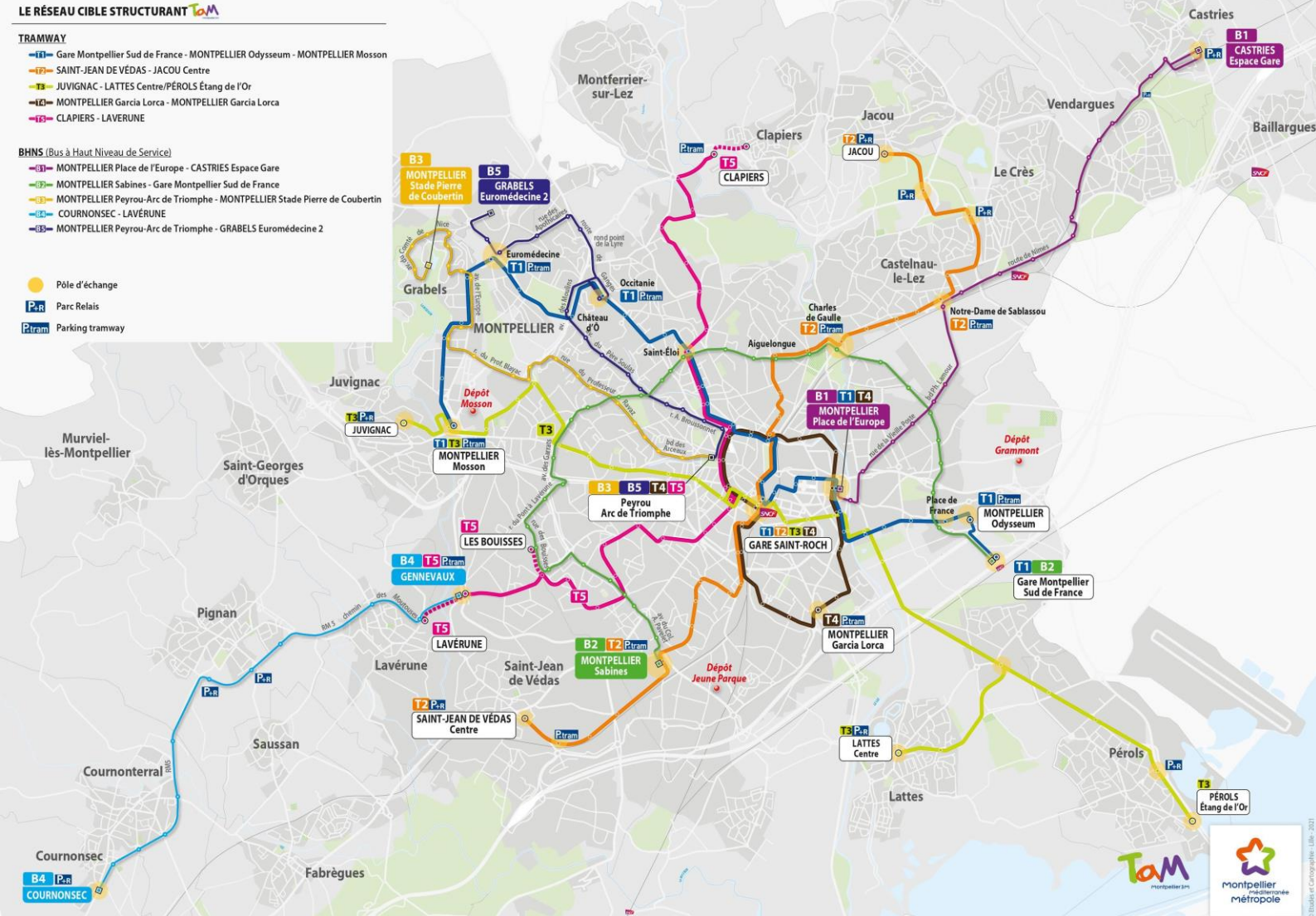
BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)

- B1 MONTPELLIER Place de l'Europe - CASTRIES Espace Gare
- B2 MONTPELLIER Sabines - Gare Montpellier Sud de France
- B3 MONTPELLIER Peyrou-Arc de Triomphe - MONTPELLIER Stade Pierre de Coubertin
- B4 COURNONSEC - LAVERUNE
- B5 MONTPELLIER Peyrou-Arc de Triomphe - GRABELS Euromédecine 2

● Pôle d'échange

P.R. Parc Relais

P-tram Parking tramway



Les bustram se caractérisent par 4 éléments fondamentaux :

- La régularité et la performance, avec des voies réservées, une priorité aux feux systématique, des fréquences renforcées à 10 min en milieu urbain et une amplitude élargie de 5h à 0h ;
- Les stations, similaires à une station tramway avec un design spécifique et un haut niveau de service associé, tel que l'information en temps réel, le confort d'attente ou encore l'accessibilité universelle ;
- Le matériel roulant, qui sera décarboné pour un transport sans émission de CO₂ ;
- Les aménagements, qui seront l'opportunité de redistribuer l'espace public en faveur des piétons, des cycles et des espaces paysagers pour créer une ville apaisée et agréable à vivre.

Grâce à ces 5 lignes de bustram, d'ici à 2025 :

- 70 % de la population métropolitaine,
- 90 % de la population montpelliéraine seront couvertes par un réseau structurant bustram et tramway ;
- 83% de la population métropolitaine et 98 % de la population montpelliéraine seront couvertes par le réseau complet bus, bustram et tramway.

Les bustram circuleront de 5h du matin à minuit, avec un passage toutes les 10 minutes de 7h à 19h en zone urbaine. La fréquence de passage du bustram 4 et de la section périurbaine du bustram 1 sera de 15 minutes.

La concertation sur les BusTram s'est déroulée du 14 février au 14 avril 2022. Lors de cette dernière, ce sont près de 300 avis qui ont été recueillis sur le site Internet et sur les registres papier et près de 830 personnes qui ont participé aux réunions publiques.

Le projet est plébiscité par la population, pour qui les questions de qualité de l'air, de sécurité et de transports alternatifs à la voiture sont des préoccupations importantes.

Le projet de bustram – dont le calendrier de mise en œuvre reste inchangé - sera accompagné d'un projet de restructuration des lignes de bus classiques qui sera présenté en détail à la population.

2. PROJET CARRETA : EXPÉRIMENTATION POUR DES DROÏDES AUTONOMES DE LOGISTIQUE URBAINE À MONTPELLIER

Affaire 19

Le marché de la livraison du dernier kilomètre est en plein essor, avec un taux de croissance annuel composé prévu de 9% jusqu'en 2025. Le dernier kilomètre représente la dernière étape de la chaîne d'approvisionnement de l'e-commerce à travers l'ensemble des agents, opérations et équipements associés et mis en œuvre afin que le colis soit acheminé jusqu'à sa destination finale, soit en zone urbaine, soit en zone rurale. C'est un maillon essentiel de la chaîne logistique. Il convient donc d'étudier différentes solutions (*du Low tech au high tech*) pour répondre à cette nouvelle tendance sociétale, mais aussi de sensibiliser les citoyens-consommateurs à l'impact (social, environnemental, économique...) de leurs achats notamment sur internet.

Le 18 novembre 2019, Montpellier Méditerranée Métropole a approuvé l'expérimentation de droïdes électriques autonomes pour la livraison du dernier kilomètre.

L'objectif de cette expérimentation est d'évaluer l'intérêt et les impacts d'une logistique urbaine automatisée, d'en mesurer l'intérêt social, environnemental et économique ainsi que l'acceptabilité par les populations. Cela



Crédit photo : Hugues Rubio - Montpellier Méditerranée Métropole.

s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « EVRA : Expérimentation Véhicule Routier Autonome » de l'ADEME.

Le projet de Droïde autonome « CARRETA » est testé à Montpellier.

En termes d'urbanisme et de ville de demain, il s'agit d'anticiper l'arrivée des véhicules autonomes et ses conséquences, mais également d'envisager les effets en termes sociaux et environnementaux (aide technique apportée et appropriation par les usagers, aide à l'autonomie des personnes en situation de dépendance, réduction de l'accidentologie...).

Suite aux premières évaluations conduites sur le projet Carreta, les défis à relever sont très nombreux :

- **Le partage de l'espace public et la sécurité** : la place de ces robots sur l'espace public est un défi majeur à résoudre, le véhicule autonome en milieu urbain dense est le plus grand défi de tous les cas d'usages (il est plus simple de faire rouler un robot autonome sur un site fermé ou une navette sur une voie dédiée) ;
- **La question de l'acceptabilité sociale** : certains citoyens trouvent le concept formidable alors que d'autres y sont réfractaires ;
- **La question de l'impact environnemental** : si les premiers résultats tendent à montrer que les véhicules automatisés combinés à des espaces logistiques urbains de proximité peuvent permettre une optimisation des flux logistiques, l'impact d'une utilisation accrue des réseaux de télécommunication devra être minimisée ;
- **Les études conduites permettront également de mieux évaluer les retombées économiques et également en termes d'emploi.**

Le consortium qui réunit aujourd'hui Montpellier Méditerranée Métropole, TwinswHeel, le concepteur des robots, La Poste et STEF, opérateurs de transport, et le pôle de compétitivité CARA, entend intégrer un nouveau partenaire : GRDF.

En effet, intéressé par les opérations de recherche et développement menées, GRDF souhaite tester des solutions de mobilité autonome, innovantes permettant de procéder à des activités de maintenance et respectueuses de l'environnement. L'objectif pour GRDF est de tester un cas d'usage relatif à la surveillance des ouvrages gaz dans les zones piétonnes et à valider la fiabilité des mesures. Dès lors, le cas d'usage de surveillance autonome des réseaux gaz vient s'ajouter aux autres cas d'usages pris en compte dans l'expérimentation.

IV. MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, UN TERRITOIRE RÉSOLUMENT ENGAGÉ EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA GESTION RAISONNÉE DE SES RESSOURCES

Montpellier Méditerranée Métropole se positionne comme un territoire pionnier dans la lutte en faveur de la transition écologique et de la gestion raisonnée de ses ressources, une transition écologique indispensable pour faire de la Métropole un territoire résilient.

1. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ACM HABITAT ET MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ZÉRO DÉCHET, LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, L'AMÉLIORATION DU TRI ET DU NETTOIEMENT AUX ABORDS DES RÉSIDENCES ACM HABITAT

Affaire 38

En 2010, ACM Habitat et Montpellier Méditerranée Métropole ont souhaité renforcer leur partenariat sur la problématique de gestion des déchets ménagers et assimilés et notamment l'amélioration du tri sélectif dans les résidences gérées par ACM Habitat.

Pour ce faire, une convention précisant les actions à mener, les moyens humains, la mise à disposition de matériels de communication ainsi que les aspects financiers alloués à chacune des parties a été établie. Cette convention de trois ans, a par la suite, été renouvelée en 2011, 2013, 2016 et 2019.

Ainsi deux salariés d'ACM Habitat ont pu être dédiés à l'emploi de messenger du tri et de correspondant propreté et développement durable. Ces deux postes ont permis :

- d'établir des relations entre les services des deux structures afin de solutionner rapidement des problématiques de gestion de déchets et de nettoyage ;
- d'organiser des actions de prévention et de sensibilisation sur le patrimoine d'ACM Habitat ;
- d'optimiser les dispositifs de pré-stockage des déchets et notamment de tri sélectif ;
- de déployer le compostage collectif ;
- d'établir des diagnostics avec évaluation des résultats ;
- de former le personnel de proximité d'ACM Habitat.

Ce projet sur le long terme, permet de dresser un bilan positif. En effet, les relations entre Montpellier Méditerranée Métropole et ACM Habitat s'en sont trouvées facilitées. Un grand nombre de foyers ont pu être sensibilisés par des opérations en porte à porte ou via des animations ponctuelles. En complément, cette convention a permis d'intégrer les actions dans le programme local de

prévention des déchets ménagers et assimilés de Montpellier Méditerranée Métropole.

Avec Michaël Delafosse, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée dans une politique ambitieuse zéro déchet de prévention, de sensibilisation et d'incitation visant à réduire au maximum les déchets et à modifier les comportements. Cette stratégie proactive vise à réduire tous les flux de déchets, y compris les recyclables, afin de préserver au mieux les ressources des territoires et les pollutions induites par les activités de production et le traitement des déchets.

La nouvelle politique se donne également pour objectif de mettre la prévention et l'économie circulaire au coeur de la stratégie déchets, dans une logique vertueuse de diminution de production de déchets, d'éco-consommation et d'éco-exemplarité.

ACM Habitat dans le cadre de son rapprochement avec le groupe SERM-SA3M, vient de mettre en place une nouvelle Direction Innovation, Performance et Stratégie dans laquelle le service Transition Écologique est chargé de créer une brigade « *Zéro Déchet* ». Cette brigade sera constituée de volontaires en service civique et devra être encadrée afin qu'elle puisse mener à bien ses missions. Une volonté forte d'amplifier ses actions d'amélioration de la gestion des déchets sur son patrimoine ainsi que de l'accompagnement aux changements de pratiques des locataires vers des gestes plus vertueux et respectueux de l'environnement, est en train de se structurer davantage à ACM Habitat.

La convention actuelle arrive à son terme au 31 août 2022. Aussi, Montpellier Méditerranée Métropole et ACM Habitat souhaitent poursuivre leur engagement commun au travers d'une nouvelle convention de trois ans intégrant la forte ambition de la politique zéro déchet : réduction à la source des déchets par l'installation de composteurs et d'espaces de réemploi, amélioration du tri des déchets et du nettoyage aux abords des résidences, plus forte implication des habitants dans les éco-gestes.

Cette nouvelle convention d'une durée de 3 ans a pour objet de :

- Programmer des travaux d'aménagement de locaux poubelles et de réemploi pour améliorer l'accès des résidents, et prendre en compte l'extension des consignes de tri des emballages et papiers ;
- Réaliser un suivi régulier sur la dotation en bacs des résidences, sur le respect des consignes de tri ainsi que sur le nettoyage des locaux et des abords des résidences ;
- Créer dans les résidences neuves ou réhabilitées des locaux spécifiques pour les encombrants, avec si possible des espaces de réemploi ;
- Equiper les résidences pourvues d'espaces verts en composteurs ;
- Intégrer la mise en place de composteurs dès la conception des nouveaux projets;

- Optimiser les dispositifs de pré-collecte des déchets grâce à des expertises menées conjointement Métropole/ACM Habitat ;
- Déployer de la communication à destination des habitants sur le geste de tri, le compostage, la réduction des déchets à la source avec un panel d'actions de proximité (communication engageante, animations en pied d'immeuble ...) ;
- Favoriser l'innovation croisée pour répondre aux enjeux de la politique « Zéro Déchet » et anticiper les conséquences des nouvelles réglementations (loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire notamment) ;
- Financer les deux chargés de mission à temps plein salariés d'ACM Habitat : le chargé de mission prévention, de sensibilisation et de coordination de la Brigade zéro déchet et le chargé de mission du référent nettoyage et gestion des déchets.

2. TRANSFERT DE LA COORDINATION DU PROJET « LIFE REWA » À LA RÉGIE DES EAUX

Affaire 54

Montpellier Méditerranée Métropole est lauréate de l'appel à projets européen LIFE 2020 pour le projet LIFE20 ENV-FR 000192 Life Rewa. Ce projet consiste à expérimenter sur le territoire de la Métropole un équipement mobile de production d'eau recyclée à partir des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration.

Sur cinq des stations du territoire, des stockages d'eau recyclée de différentes qualités seront ainsi proposés à des usagers professionnels consommateurs d'eau pour leurs usages agricoles, industriels ou urbains. **Ce projet signe l'émergence de la disponibilité d'une nouvelle ressource, se substituant à l'eau potable ou l'eau brute, pour une grande quantité d'usages ne nécessitant pas d'eau potable** (lavage des voiries, hydro-curages des réseaux, arrosage espaces verts, ...).

Par ailleurs, Montpellier Méditerranée Métropole, lors du Conseil du 29 mars 2021, a approuvé le passage en régie publique de son service public de l'assainissement. La Régie des eaux, déjà existante pour le service public de l'eau potable et de l'eau brute, élargira donc ses missions à l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023. Celle-ci sera donc en pleine responsabilité du fonctionnement des 13 stations d'épuration du territoire, tant du point de vue réglementaire que de l'exploitation technique des équipements. Elle aura donc à la fois la maîtrise de la production d'eau usée traitée, mais aussi la responsabilité de la gestion de la ressource en eau potable disponible sur le territoire. Pour ces raisons, la Régie des eaux a toute la légitimité et les compétences réunies pour assurer la coordination du projet LIFE Rewa, en lieu et place de la Métropole qui assure cette coordination depuis le début du projet, en septembre 2021. Au moment du dépôt définitif de la candidature de la Métropole à l'appel à projets LIFE 20 (février 2021), le choix du transfert du service public de l'assainissement à la Régie n'avait pas encore été entériné.

Il s'agit donc aujourd'hui de proposer une modification du consortium des partenaires bénéficiaires du projet, en rajoutant la Régie des eaux comme bénéficiaire coordinateur, à la place de Montpellier Méditerranée Métropole. La Métropole reste un bénéficiaire associé, au titre des dépenses déjà

engagées jusqu'au transfert de coordination, mais aussi du fait qu'elle conserve les actions de valorisation et communication du projet à l'attention du grand public.

La prise d'effet de cet avenant est proposée au 1^{er} novembre 2022 afin de permettre à la Régie des eaux de recruter le personnel dédié à ce projet.

3. GEMAPI, SCHÉMA DIRECTEUR HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DU RIEUTORD

Affaire 56

Le quartier de la Mosson figure parmi les douze Quartiers Politiques de la Ville identifiés à Montpellier, au titre de la nouvelle géographie prioritaire et fait partie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en tant que quartier d'intérêt national. Le Conseil de Métropole et le Conseil municipal ont approuvé les 29 mars et 12 avril 2021 la convention de renouvellement urbain des quartiers Mosson et Cévennes, signée par l'ensemble des partenaires le 23 juillet 2021.

L'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) a par ailleurs accordé des financements complémentaires, permettant de conforter l'ambition du projet, en intégrant notamment la transformation du secteur Saint-Paul, le recyclage de nouvelles copropriétés dégradées, la construction de nouveaux groupes scolaires et la poursuite des interventions sur le grand mail.

Les objectifs fondateurs ayant guidé l'élaboration du projet sont les suivants :

- Ouvrir le quartier et l'espace public au travers des cours paysagers Est-Ouest, avec notamment l'aménagement d'espaces publics qualitatifs, sécurisés et attractifs, vecteurs d'une nouvelle urbanité, en s'inscrivant tout particulièrement à l'échelle du piéton ;
- Activer l'économie et l'offre de loisirs grâce à des équipements reconfigurés et valorisés, en offrant une nouvelle attractivité résidentielle, économique, environnementale et de loisir au quartier, ouvrant à de nouveaux choix d'habiter, de travailler, et de consommer dans le quartier ;
- Améliorer la qualité de vie au quotidien en remettant la nature et le paysage au cœur du quartier, avec l'ouverture du quartier à la nature environnante, où le parc de la Mosson, les berges et le lac des Garrigues redeviennent des atouts forts du quartier ;
- Connecter le quartier de la Mosson à la ville et aux communes voisines avec les nouveaux réseaux de transports, en favorisant les greffes urbaines et en ouvrant le quartier vers la Métropole, par des cheminements doux mais aussi par de nouveaux éléments d'attractivité.

Aussi, dans le cadre de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et du projet de renouvellement urbain Mosson notamment en partie sud du quartier, des études hydrauliques ont été menées ces dernières années par la Métropole sur le bassin versant du Rieutord.

Pour répondre aux enjeux du territoire, ces études ont permis de proposer un schéma directeur hydraulique cohérent à l'échelle du bassin versant pour diminuer de façon significative le risque inondation au droit des zones à enjeux existantes, notamment sur le secteur Parc 2000 en rive gauche du Rieutord mais également au droit des futures opérations de renouvellement urbain au niveau de Mosson Sud.

Le schéma directeur hydraulique prévoit ainsi les aménagements suivants :

- Le doublement de l'ouvrage hydraulique existant sous le giratoire Schumann et la ligne 1 de tramway ;
- Le remodelage du terrain autour du Giratoire de façon à améliorer l'évacuation du ruissellement du quartier Mosson vers la Mosson et à gérer au maximum ces écoulements de surface au niveau de l'espace public et des voiries ;
- La désimperméabilisation de nombreux ilots fonciers et de l'espace public, au gré des opérations de renouvellement urbain, accompagnée d'ouvrages de compensation à l'imperméabilisation qui permettront ainsi de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol ;
- La construction d'un bassin de stockage de 5 000 m³ en amont du Lycée Léonard de Vinci permettant de réduire sa vulnérabilité ;
- La construction d'un pont routier sur le Rieutord, transparent aux écoulements, pour améliorer la desserte entre les quartiers Parc 2000 et Mosson Sud.

Les aménagements prévus permettront :

- D'abaisser les hauteurs d'eau sur les enjeux existants de Parc 2000 pour l'aléa de référence d'octobre 2014, supérieur à la crue centennale, diminuant ainsi sa vulnérabilité ;
- De garantir le projet de renouvellement urbain du secteur Mosson Sud, sans exposition au risque ruissellement et inondation.

Le montant estimatif du programme d'aménagement prévu au schéma directeur s'élève à 6 M€ HT pour les ouvrages hydrauliques et 3 M€ HT pour l'ouvrage d'art de franchissement du Rieutord. La désimperméabilisation des sols des ilots urbains et de l'espace public pourra être financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, notamment dans le cadre du contrat Grand Cycle de l'Eau.



@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

Contacts presse :

Pauline CELLIER

04 67 13 49 46 / 06 28 10 47 93

p.cellier@montpellier3m.fr

Nicolas PEREZ

06 34 62 08 87

ni.perez@montpellier3m.fr